Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion du

chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, de 2021 à 2025



2026

Loi sur les espèces en péril
Série de rapports sur le plan de gestion

Canada

Citation recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion du chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, de 2021 à 2025. Série de Rapports sur le plan de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 6 p.

Pour obtenir des exemplaires du document de rétablissement, ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, y compris le rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril.

Photo de couverture : Photo du chabot des montagnes Rocheuses par Tyana Rudolfsen, MPO

Also available in English under the title : Report on the Progress Towards the Implementation of the Management Plan for the Rocky Mountain Sculpin (*Cottus sp*.), Westslope populations, for the Period 2021 to 2025.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches et des Océans, 2026. Tous droits réservés.

ISBN 978-1-100-00278-1
Nº de catalogue Fs41-1/2-2026F-PDF

Le contenu, excluant les images, peut être utilisé sans autorisation à condition de citer correctement la source.

Préface

Conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, ch. 29) (LEP), il incombe au(x) ministre(s) compétent(s) de produire un rapport sur la mise en œuvre des documents de rétablissement pour les espèces en péril. Ces documents comprennent des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion. Ces rapports doivent décrire la progression du rétablissement ou de la conservation[1] des espèces.

La ministre des Pêches est la ministre compétente pour les espèces aquatiques en péril. Pêches et des Océans Canada (MPO) a préparé le rapport sur les progrès de la mise en œuvre.

Les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des documents de rétablissement contiennent, entre autres, le suivi des efforts collectifs déployés par les ministres compétents, les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux et les autres groupes impliqués dans la réalisation des actions contribuant au rétablissement et à la conservation des espèces en péril.

Le préambule de la LEP indique que le succès du rétablissement et de la conservation des espèces en péril dépend de l'engagement et de la coopération de plusieurs acteurs. Le MPO, ou tout autre partenaire n'y arrivera pas seul. La population canadienne est donc invitée à mettre en œuvre les documents de rétablissement pour le bien des espèces en péril et de la société canadienne.

Remerciements

Le présent rapport sur les progrès a été préparé par Alaina Dowling, Carrie Kwok, Maggie Boothroyd et Oliver Barker du Programme sur les espèces en péril du MPO, avec la contribution de Doug Watkinson du secteur des Sciences du MPO et du gouvernement de la Colombie-Britannique. Les progrès réalisés vers la conservation de l'espèce n'auraient pas été possibles sans les partenariats et les contributions de nombreuses personnes et organisations.

[1] Le terme « rétablissement » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme menacées, en voie de disparition ou disparues du pays. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un programme de rétablissement et un ou plusieurs plans d'action. Le terme « conservation » s'applique aux espèces inscrites aux termes de la LEP comme préoccupantes. Pour ces espèces, le ministre compétent est tenu d'élaborer un plan de gestion.

Sommaire

Le présent rapport résume les progrès réalisés par Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires dans la mise en œuvre du plan de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest, de 2021 à 2025. Au cours de la période visée par le rapport, des progrès ont été réalisés dans 3 des 4 stratégies générales, notamment l'élaboration de méthodes de suivi standardisée, la recherche sur l'expansion de l'aire de répartition et la taxonomie des espèces, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection des habitats. Cependant, le statut de l’objectif de gestion n’a pas pu être évalué en raison des lacunes restantes en matière d’information.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec le Programme des espèces en péril (DFO.PACSAR-LEPPAC.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

Table des matières

Préface i
Remerciements i
Sommaire ii
Table des matières iii
1 Introduction 1
2 Progrès réalisés vers l’atteinte des objectifs de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest 1
3 Lacunes et priorités futures pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest 4
4 Conclusion 5
5 Références 6

1 Introduction

ESPÈCE PRÉOCCUPANTE



Chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.)
Photo de Tyana Rudolfsen, MPO

Pêches et Océans Canada (MPO) et ses partenaires ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des mesures de conservation définies dans le « Plan de gestion du chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, au Canada » (MPO, 2020), grâce aux mesures entreprises entre février 2021 et février 2025 pour soutenir la conservation du chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest. Le plan de gestion présente des renseignements détaillés sur l'espèce, les menaces qui pèsent sur elle, ses besoins, les objectifs de gestion et les mesures de conservation.

Ce rapport sur les progrès fait partie d'une série de documents consacrés à l'espèce qui devraient être pris en considération ensemble, notamment le plan de gestion. Veuillez consulter le profil du chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest) dans le Registre public des espèces en péril pour obtenir davantage de renseignements et les documents connexes à son sujet.

2 Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest

Les objectifs de gestion établissent, dans la mesure du possible, les conditions nécessaires à la conservation de l'espèce. L'objectif de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest est le suivant :

- Maintenir des populations autosuffisantes dans l'ensemble de leur aire de répartition actuelle afin d'assurer la viabilité à long terme de l'espèce à l'état sauvage.

Quatre stratégies générales ont été définies dans le plan de gestion pour atteindre l'objectif de gestion établi pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest. Le MPO et ses partenaires ont pris des mesures de conservation dans le cadre de 3 stratégies générales. Certaines des principales réalisations sont décrites ci-après. Plusieurs mesures de conservation tirées de la proposition du plan de gestion

pour le chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, au Canada (MPO 2018), ont été mises en œuvre avant la publication du plan de gestion final en 2021. Des résumés de ces mesures de conservation sont inclus plus bas, malgré le fait qu'elles se soient déroulées avant la période visée par le rapport.

Stratégie générale 1 : Inventaire et surveillance

- Une méthode standardisée d'échantillonnage sur le terrain a été élaborée afin d'évaluer l'occurrence et l'abondance relative des populations de chabot des montagnes Rocheuses au Canada. Ce protocole précise les points d'accès, les périodes d'échantillonnage optimales, la fréquence d'échantillonnage recommandée, les méthodes de pêche électrique et les principaux attributs de l'habitat à consigner pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest, dans la rivière Flathead et ses affluents (Macnaughton *et al.*, 2019).

Stratégie générale 2 : Recherche

- Rudolfsen *et al.* (2019) ont observé le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest, à des altitudes plus élevées que précédemment, ce qui laisse supposer une expansion de son aire de répartition en amont. L'étude a également révélé que des facteurs environnementaux, en particulier l'élévation et la conductivité de l'eau, influencent l'étendue spatiale des zones hybrides entre le chabot des montagnes Rocheuses et le chabot visqueux (*Cottus cognatus*). Bien que l'hybridation ne soit pas considérée actuellement comme une menace importante, probablement parce que les 2 espèces utilisent différemment l'habitat, les résultats soulignent le besoin de surveillance continue afin d'évaluer la manière dont les dégradations de l'environnement peuvent influer sur les dynamiques d'hybridation et la persistance de l'espèce.
- Une analyse génétique de Young *et al.* (2022) a soutenu que les populations de chabots des montagnes Rocheuses forment une lignée distincte, génétiquement différenciée des autres espèces *Cottus*, ce qui indique qu'elles pourraient facilement être reconnue comme une espèce distincte.

Stratégie générale 3 : Gestion et coordination

- Le ministère de l'Environnement et des Parcs de la Colombie-Britannique patrouille activement dans 2 grandes zones à accès contrôlé dans le bassin versant de la rivière Flathead : la zone Upper Flathead et la zone East Flathead. L'utilisation de véhicules à moteur dans ces zones est limitée en vertu du *Motor Vehicle Prohibition Regulation*[2] (selon la *Wildlife Act*[3] de la C.-B.) qui empêche la dégradation de l'habitat du chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest (ministère de l'Environnement et des Parcs, 2021; Yetter et Gordon, comm. pers., 2025).

Stratégie générale 4 : Intendance et sensibilisation

- Aucune mesure n'a été prise à l'égard de cette stratégie générale, au cours de la période visée par le rapport.

Les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de gestion sont évalués au moyen d'indicateurs de rendement. Le tableau 1 présente un aperçu des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de rendement à la fin de la période visée par le rapport. Les indicateurs de rendement qui ont été partiellement atteints ou qui n'ont pas été atteints sont traités dans la section « Lacunes et priorités futures » ci-après.

Tableau 1 : État des indicateurs de rendement pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest, entre février 2021 et février 2025.

Indicateur de rendement	État[4]
Observer une stabilisation ou une augmentation de la population	Non atteint
Observer une préservation ou une expansion de l'aire de répartition, en tenant compte de la variation naturelle	Partiellement atteint, en cours

[2] NdR : Le *Règlement sur l'interdiction des véhicules à moteur*

[3] NdR : La *Loi sur la vie sauvage*

[4] **Atteint** : L'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, donc aucune autre action n'est nécessaire.
Atteint, en cours : L'indicateur de rendement démontre l'atteinte des objectifs, mais il y aura une poursuite des travaux et activités jusqu'à ce que la population soit considérée comme rétablie.
Non atteint : L'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints et que les progrès réalisés sont insignifiants ou inexistants.
Partiellement atteint, en cours : L'indicateur de rendement indique que les objectifs n'ont pas été atteints, mais il y a eu quelques progrès (parfois des progrès importants).

3 Lacunes et priorités futures pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest

Pendant la période visée par le rapport (de février 2021 à février 2025), des activités ont été entreprises pour 3 des 4 stratégies générales. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de renseignements pour évaluer le statut de l'objectif de gestion, car un indicateur de rendement n'a pas été respecté et le second ne l'a été que partiellement. Les prochaines étapes à suivre en priorité comprennent notamment :

- Mettre en œuvre un plan de surveillance à long terme afin de mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif de gestion à l'aide des indicateurs de rendement.
- Poursuivre les recherches pour mieux comprendre les causes de la mortalité, les besoins en habitat hivernal et nocturne, ainsi que les facteurs limitants de la croissance des populations de chabots des montagnes Rocheuses du versant ouest.
- Intégrer l'information sur les populations de chabots des montagnes Rocheuses du versant ouest dans les programmes de gestion existants, ainsi que l'élaboration et la distribution de documents éducatifs pour sensibiliser le public.
- Encourager les propriétaires fonciers, les membres de l'industrie et les paliers de gouvernement concernés à prendre en compte l'espèce et ses menaces dans le développement, la mise en œuvre et la mise à jour des plans d'utilisation des terres, des plans communautaires officiels, des règlements municipaux et des lignes directrices de gestion.

4 Conclusion

Pendant la période visée par le rapport, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures de conservation et des stratégies générales qui ont été définies dans le plan de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest. Des progrès ont été réalisés pour 3 des 4 stratégies générales; toutefois, le statut de l'objectif de gestion n'a pas pu être évalué, car il manque encore plusieurs informations. Les progrès réalisés à ce jour comprennent l'élaboration de méthodes de surveillance standardisées, la recherche sur l'expansion de l'aire de répartition et les particularités taxonomiques, ainsi que des mesures de protection de l'habitat dans le bassin versant de la rivière Flathead. Les prochaines étapes prioritaires comprennent la recherche continue et la surveillance à long terme, le renforcement de l'intendance et de la sensibilisation, ainsi qu'une plus grande intégration des facteurs de l'espèce à prendre en compte dans le cadre de décisions sur la gestion des terres et de l'eau.

Le MPO demeure déterminé à assurer la conservation de toutes les espèces aquatiques en péril. Les travaux accomplis à ce jour ont jeté des bases solides pour la gestion continue du chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest. Le MPO et ses partenaires demeurent résolus à atteindre les objectifs de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses, populations du versant ouest. Ils invitent toute personne intéressée à participer et à devenir un partenaire.

5 Références

Macnaughton, C.J., T. Rudolfsen, D.A. Watkinson et E.C. Enders. 2019. Standardized field sampling method for monitoring the occurrence and relative abundance of the Rocky Mountain Sculpin (*Cottus* sp.) in Canada. *Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci*. 3313 : x + 54 p. (en anglais seulement)

Ministère de l'Environnement et des Parcs. 2021. Access management compliance and enforcement program (AMCEP) 2021 report. Gouvernement de la Colombie-Britannique. [Consulté en avril 2025.] (en anglais seulement)

MPO [Pêches et Océans Canada]. 2018. Plan de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, au Canada 2018 (proposition). Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iv + 17 p.

MPO [Pêches et Océans Canada]. 2020. Plan de gestion pour le chabot des montagnes Rocheuses (*Cottus* sp.), populations du versant ouest, au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iii + 19 p.

Rudolfsen, T., J.L.W. Ruppert, E.B. Taylor, C.S. Davis, D.A. Watkinson et M.S. Poesch. 2019. Habitat use and hybridisation between the Rocky Mountain sculpin (*Cottus* sp.) and slimy sculpin (*Cottus cognatus*). *Freshwater Biol.* 64 : 391-404.(en anglais seulement)

Yetter, D., et R. Gordon. Comm. pers. 2025. Correspondance par courriel adressée au Programme des espèces en péril du MPO. Juillet 2025. Agents de conservation, ministère de l'Environnement et des Parcs, gouvernement de la Colombie-Britannique, Cranbrook, Colombie-Britannique.

Young, M.K., R. Smith, K.L. Pilgrim, D.J. Isaak, K.S. McKelvey, S. Parkes, J. Egge et M.K. Schwartz. 2022. A molecular taxonomy of *Cottus* in western North America (en anglais seulement). *Western North American Naturalist*. 82(2) : 307-345.